PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de Trébons-sur-la-Grasse, légalement convoqués à la date du 15 octobre 2026, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé RAMONDA, le Maire.

Présents : Mmes DEFARD Véronique, LEYDIER Karine, ALQUIER Christina, STEIMER Céline, PEPONAS Stéphanie, ALBAREL Pauline, MM. RAMONDA Hervé, LAURENS Didier, DEFARGES Vincent, FLEURIAL Julien, SABLAYROLLES Guy, ARHAINX Jean.

Absents excusés : M. NEROCAN Sébastien, M. VIGUIER Philippe, Mme CAZENEUVE Muriel.

Procurations : M. NEROCAN Sébastien à M. ARHAINX Jean, Mme CAZENEUVE Muriel à M. DEFARGES Vincent.

Un scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Stéphanie PEPONAS.

Quorum :
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 14

Ouverture de la séance à 18h45.

Ordre du jour

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 septembre 2026 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents.

- **Délibération N°36-2026 portant sur la mise en place d'une mutuelle communale** :

Monsieur le Maire expose aux membres présents du conseil municipal que l'accès à une complémentaire santé constitue un enjeu important pour les habitants de la commune, notamment pour les personnes rencontrant des difficultés à bénéficier d'une couverture santé adaptée à leurs besoins et à leurs ressources.
Il précise que la commune souhaite faciliter l'accès de ses administrés à une offre de complémentaire santé négociée, dans des conditions susceptibles de leur être avantageuses.
Dans cette perspective, un appel à partenariat a été lancé. Trois mutuelles ont été contactées. Deux dossiers de candidature ont été reçus.
Après examen des candidatures et étude des pièces fournies, la proposition présentée par la mutuelle MUTAMI a été retenue au regard de son adéquation avec les caractéristiques de la commune et les objectifs poursuivis.
Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents cette délibération.

- **Délibération N°37-2026 portant sur le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités économiques (convention globale)** : Monsieur le Maire explique qu'il est proposé de signer une convention cadre de reversement de la taxe d'aménagement au profit de la communauté de communes des Terres du Lauragais, et que les communes membres sont chargées de délibérer de manière concordante.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'instituer, dès la signature de la convention globale, le principe de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités économiques selon les modalités suivantes :

- 80% du produit de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités d'initiative publiques nouvellement créées ou ayant fait l'objet d'une extension depuis le 1er janvier 2026 ;
- 20% du produit de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités d'initiative privée.

Monsieur le Maire précise que cette mesure sera transposable aux futures zones d'activité répondant aux critères, et que ce dispositif s'appliquera aux autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1er janvier 2028 sur le périmètre des zones d'activités concernées.
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.
Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents cette délibération.

- **Délibération N°38-2026 prescrivant la révision de la carte communale de Trébons-sur-la-Grasse** :
  Monsieur le Maire informe les membres présents du conseil municipal de la nécessité de procéder à la révision de la carte communale actuelle, approuvée par délibération du conseil municipal d'alors, le 7 décembre 2006. Des études préalables devront être réalisées afin de mettre le document d'urbanisme en compatibilité avec les objectifs fixés à l'échéance de février 2028, notamment celui en lien avec la réduction du potentiel constructible de la commune.
  Monsieur le Maire précise que le coût financier de cette révision est estimé entre 10 000 et 15 000 euros en l'absence d'évaluation environnementale, et entre 15 000 et 20 000 euros si une telle évaluation s'avère nécessaire.
  Le conseil municipal souhaite en amont de l'enquête publique instituer une concertation afin d'associer et d'informer au mieux les administrés à sa démarche.
  Cette concertation donnera lieu à la mise à disposition d'un registre d'observations aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et à l'organisation d'une réunion publique portant sur ladite révision.
  La commune sera accompagnée au cours de cette procédure de révision par un bureau d'études.
  Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents cette délibération.

- **Désignation de deux représentants du conseil municipal à la commission du RPI** : Monsieur le Maire demande aux membres présents du conseil municipal de désigner deux représentants à la commission du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).
  Le conseil municipal décide de désigner :
  - Monsieur Hervé RAMONDA ;
  - Madame Karine LEYDIERS.

- **Modification de la convention entre la mairie et l'entreprise EP3A représentée par Monsieur Baron (épareuse)** : Monsieur le Maire informe les membres présents du conseil municipal que les tarifs de la convention de fauchage ont évolué (depuis celle signée le 25 avril 2024) et qu'il convient, en conséquence, de procéder à sa révision.
  Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :
  - Premier passage (au printemps) : 90 € HT (aller-retour le kilomètre) au lieu de 84 € HT ;
  - Deuxième passage (à l'automne) : 140 € HT au lieu de 120 € HT.

  Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la révision des tarifs de la convention de fauchage.

- **Présentation du rapport d'activités de la communauté de communes des Terres du Lauragais 2025** : Monsieur le Maire a présenté le rapport d'activités de la communauté de communes des Terres du Lauragais 2025 aux membres présents du conseil municipal.

- Questions diverses :

  - Un point est réalisé sur le recrutement de la secrétaire générale de mairie. Huit candidatures ont été examinées.
  - Un bilan est présenté concernant le kiosque à broyat. Le dispositif rencontre un vif succès.
  - Un point est effectué sur les droits à acquitter auprès de la SACEM. La municipalité envisage de prendre à sa charge le paiement des droits SACEM pour l'ensemble des associations de la commune.
  - Les associations se déclarent unanimement favorables au maintien du foyer rural au cœur du village. Le conseil municipal partage cette volonté et se montre favorable à un projet de rénovation et d'extension du bâtiment existant. Des premiers contacts avec le conseil départemental de la Haute-Garonne et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ont été établis.
  - Un propriétaire de la commune propose de céder à la municipalité les parcelles cadastrées D270 et D271 pour un euro symbolique. Le conseil municipal souhaite réfléchir à cette opportunité après une visite préalable des lieux.
  - Un point est réalisé sur le programme de la fête du village. La gerbe destinée à la cérémonie du dimanche 8 novembre 2026 a été commandée.
  - Lors de la réunion de la commission territoriale n° 9 de Réseau 31 qui s'est tenue à Maureville le mercredi 21 octobre 2026, ont été présentés les différents projets étudiés dans le cadre de la finalisation du programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2027-2033 en matière d'assainissement. La création d'une station d'épuration et d'un réseau de collecte au cœur du village devrait être financée durant la première partie de cette période.
  - Des habitants signalent la présence de chats errants dans le bourg qui n'est pas sans occasionner quelques désagréments. Des contacts seront pris auprès des associations compétentes afin d'étudier les solutions envisageables. Une sensibilisation des habitants sera réalisée dans le bulletin municipal.
  - Un point est effectué sur les effectifs accueillis à la garderie de l'école maternelle. Il est constaté qu'une seule personne est parfois chargée de l'encadrement d'un nombre important d'enfants, pouvant atteindre 20, 25, voire 30 enfants. La priorité serait de renforcer l'encadrement sur le créneau du matin. Plusieurs pistes sont envisagées, notamment le recrutement d'une personne pour compléter le temps de travail ou la mobilisation d'un agent communal afin d'assurer des heures complémentaires le matin.
  - La commission communication devra se réunir afin de statuer sur les différents canaux de diffusion de l'information municipale et d'évoquer la préparation et la diffusion du bulletin municipal annuel. La date du mercredi 4 novembre 2026 est proposée pour cette réunion.
  - Le copieur de l'école maternelle doit être remplacé. Des devis sont en cours d'établissement.
  - La question de la destruction des nids de frelons est abordée et notamment de sa prise en charge financière.
  - Chiens errants, faut-il tenir un registre avec photos et numéro de téléphone du propriétaire ?
  - Un problème de sécurité est soulevé concernant l'absence d'éclairage au niveau de la zone de ramassage scolaire à proximité de la mairie. Des solutions devront être étudiées afin de sécuriser cet espace.
  - Une date devra être fixée pour la prochaine réunion de la commission solidarité.
  - Le devis relatif à l'installation d'une poubelle à proximité du terrain multisport est présenté. Celui-ci devra être affiné avant toute décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire certifie que le procès-verbal a été affiché à la Mairie le 23 octobre 2026.

Le Maire

Hervé RAMONDA
Maire de TRÉBONS-SUR-LA-GRASSE

TRÉBONS-SUR-LA-GRASSE (H.G.)

Le secrétaire de séance.